

Déroulement de la rencontre en mairie d'Osmoy, le 18 décembre 2019.

Nombre de personnes : 23. SIVY (3), élus agglo/ville de Bourges (1), Chargé de la ressource en eau Agglo Bourges (1), élus de Moulins-sur-Yèvre (1), Osmoy (1), associations Marais de la Voiselle (4), représentant des propriétaire (1), riverains (11)

Synthèse des principales remarques et interrogations suite à la présentation des scénarios, c'est remarques font l'objet de réponses partielles ou complètes du SIVY lors des échanges, les réponses étayées seront apportées par le bureau d'étude dans le développement des scénarios :

- **Un propriétaire riverain demande pourquoi il n'a pas été invité à cette réunion ainsi qu'aux réunions précédentes ?**
SIVY : une carte des invitations est dans l'introduction de la présentation, il est effectivement compliqué de trouver un juste milieu entre les riverains directement ou indirectement impactés par un projet, potentiellement très nombreux, et un effectif qui serait en capacité de travailler ensemble à un projet et donc de préférence réduit. C'est pourquoi le SIVY a, jusqu'à présent, invité les riverains du pourtour de l'ouvrage, les associations liées à l'hydraulique en aval, le représentant des propriétaires dans le cadre de l'étude, les élus des communes et de l'agglomération concernée. Tous riverain qui souhaite ensuite être dorénavant inclus dans un groupe de travail pourra le devenir à sa demande.
- **Il est demandé la différence entre le SIVY et le Syndicat de la Gimone ?**
SIVY : le SIVY est une collectivité (publique), elle met en œuvre des compétences d'intérêts générales sur du domaine privé ou public dans le cadre de la restauration écologique des milieux ou de prévention des inondations. Le syndicat de la Gimone est une ASA (Association Syndical Autorisée), c'est-à-dire une association de propriétaires privés qui mènent des projets d'ordres privés, selon leurs besoins, sans vocation d'intérêt général mais toujours en respectant le cadre des procédures lois sur l'eau s'il s'agit de travaux. Donc deux structures : privé (ASA) et publique (SIVY), deux vocations différentes : projets privés (ASA), intérêt général (SIVY).
- **Le SIVY précise qu'un nombre de personnes présent à cette réunion sera également convié à celle qui concernera le barrage D, le 16 janvier matin au Moulin de la Grange.**
- **Un riverain demande si le financement d'un projet comme celui-ci pourrait être lié à des déductions d'impôts, également si des fonds privés sont possibles ? Et évoque l'argument du classement des marais.**
SIVY : la question est intéressante et sera à approfondir, le syndicat pourrait notamment observer si des cas précédents existent.
- **Il est demandé des précisions sur l'Anguille, espèce migratrice cible**
M. JOLIVET rappelle les introductions d'anguilles à la fin des années 1990 qui ont pu tromper les indicateurs piscicoles du début des années 2000 ainsi que la conscience collective qui pense encore qu'une population importante peuple encore les cours d'eau. M. SENNEQUIER rappelle le contexte des introductions d'anguilles introduites avec un parasite (un nématode).
- **Un riverain remarque qu'il ne sera d'ores-et-déjà pas d'accord pour le dérasement et déplore que le syndicat étudie ce scénario.**
SIVY : le syndicat rappelle que l'étude de ce scénario est un préalable indispensable pour toute éventualité de projets d'arasement (effacement partiel) ou d'équipement. L'analyse reste toujours intéressante pour approuver auprès d'un comité de pilotage la nécessité ou non de préserver l'ouvrage.

- Une majorité de riverains, pour avoir connues des interventions de la collectivité sur cet ouvrage, manifestent la nécessité pour que la collectivité porte et finance un projet s'il doit y avoir des travaux, rappelant qu'ils ne doivent pas être responsables des usages et besoins liés en aval de l'ouvrage.
- Un riverain indique qu'il est nécessaire de faire attention à ne pas faire inonder l'Yèvrette.
- Un riverain indique que l'intervention nécessaire est celle de retirer un atterrissement sur l'Yèvre qui dérive de façon trop importante l'écoulement vers le bras de contournement.
SIVY : le raisonnement est viable d'un point de vue hydraulique, pour la répartition des débits, cette intervention serait néanmoins efficace que sur du court terme, imposera un régime loi sur l'eau et surtout ne régulariserait pas l'ouvrage vis-à-vis de la continuité écologique, ce qui est précisément le moteur de l'étude. Il est rappelé qu'en l'état, le bras de contournement permettra de plus en plus d'écoulement vers son axe au détriment de l'Yèvrette.
- Un riverain demande si le comblement du bras de contournement ne serait finalement pas une solution ?
SIVY : la modélisation hydraulique et toute analyse d'impact sont réalisés selon l'état actuel du milieu (donc avec bras de contournement), mais il pourrait être intéressant de faire développer une réflexion du bureau d'étude sur ce point.
- Le SIVY précise qu'il faut être très vigilant sur la valeur des montants qui n'est qu'estimative à ce stade de réflexion, et qu'il est également souvent possible de réduire certains montants au regard des retours d'expériences locaux du syndicat.
- Le riverain propriétaire d'une majeure partie de la berge rive droite du projet de pré-barrage indique son approbation pour le projet, également qu'il observe effectivement une majoration de la submersion des parcelles au pré-d'eau.
- Un propriétaire précise qu'il sera nécessaire de passer sur ses parcelles pour accéder au site et réaliser des travaux
SIVY : pas nécessairement, il y a deux voire trois possibilités d'accès, l'accès envisagé par le bureau d'étude est actuellement celui depuis Moulins-sur-Yèvre (parcelles de M SALLEE), il est également possible d'accéder par les parcelles de la maison de retraite de Nohant (Osmoy) ou effectivement depuis le lieu-dit du Préau.
- Le SIVY précise que l'élargissement du bras de contournement pour le scénario qui nécessite cette intervention peut se faire par la rive gauche ou la rive droite, par contre que les jonctions sont à configurer de façon précise pour limiter les érosions et permettre l'attrait. En fonction de ceci, les propriétaires peuvent gagner ou perdre un peu de surface (à relativiser), surtout qu'il y aura une stabilisation du phénomène d'érosion au niveau du bras.
- Un tour de table des participants est réalisé pour prendre connaissance de l'avis de chacun sur les scénarios
Une majorité (>15 personnes) se présentent en faveur du scénario d'équipement (pré-barrages), 3 personnes s'abstiennent d'avis, 2 personnes évoquent un mixte entre l'arasement pour réduire le nombre de pré-barrages, l'un d'entre eux suggère d'avoir l'avis des financeurs par rapport aux financements si on abaisse partiellement l'ouvrage pour réduire le nombre de pré-barrage tout en assurant l'alimentation de l'Yèvrette.
- Deux riverains demandent quand le syndicat interviendra sur les sablettes et le nettoyage de la rivière ?
SIVY : le SIVY n'a pas vocation ni autorisation à la gestion courante, régulière du cours d'eau ce qui correspond au « nettoyage » du cours d'eau et indique que la nécessité d'intervention sur les sablettes est généralement réduite aux enjeux risques inondations ou altération du bon transit sédimentaire.

Monsieur JACQUEMIN remercie tous les participants de cette rencontre et conclut la soirée.